

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Gordes

sous l'Ancien Régime

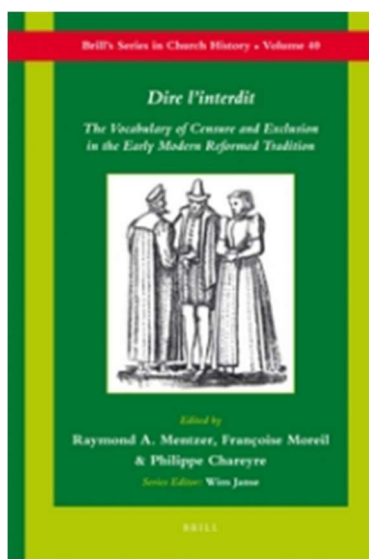


Françoise Moreil

Des communautés en crise à travers les consistoires du Midi

Dire l'interdit
Le vocabulaire de la censure et de l'exclusion
Colloque international
7 et 8 juin 2007

Université d'Avignon
pp 302-304



Françoise Moreil

Des communautés en crise à travers les consistoires du Midi

Extrait

4. Gordes

Ce registre épais d'une centaine de folios pour les années 1623-79 concerne les communautés de Gordes, Joucas, Murs et Lacoste¹. Le consistoire est composé d'anciens, repartis de la façon suivante, dix de Gordes, deux de Joucas et pour Murs probablement un comme à Lacoste mais le document ne donne aucune précision pour ces deux bourgs. La notification d'utilisation de marques à la place de signatures montre la présence dans ce conseil de protestants non alphabétisés, surtout au début². En 1658 et 1659 les noms des responsables de la communion des quatre cènes annuelles sont indiqués pour tenir la coupe³. Par ailleurs une quarantaine de patronymes de protestants est donnée⁴. Une chronologie des ministres peut être dressée grâce à ces délibérations⁵. Là encore, ce document s'apparente plutôt à un registre de comptes pour payer, avec peine, le salaire du ministre. Ce petit groupe de réformés rencontre, de plus en plus de difficultés pour survivre. Le voisinage des catholiques provoque des « vexactions » car, soutenus en 1651 par révoque de Cavaillon, ils essaient d'empêcher l'exercice de cette religion ennemie, ce qui

¹ . AD Vaucluse. 1J 601 avec le titre suivant : « *Livre du consistoire de l'église refformée de ce lieu de Gordes de l'année 1620 et suivante* » : ce texte a été totalement transcrit par Bernard Appy qui l'a mis en ligne sur l'internet.

² . AD Vaucluse, 1J 601, fols. 38r et 83v.

³ . AD Vaucluse. 1J 601, fols. 78v et 83v.

⁴ . AD Vaucluse, 1J 601, fols. 59r et 78v.

⁵ . Jean Sambuc, « L'église réformée de Gordes de 1623 à 1679 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* 120 (197-1), 453 : André Guérin en 1623 (AD Vaucluse, 1J 60, 1 fol. 1v), Chabrand en 1637, François Vallenson de 1621 à 1651 année de sa mort ; Théophile Poyet de 1651 à 1665, date à laquelle il part à Mérindol ; Pierre Chalier de 1665 à 1671 (AD Vaucluse, 1J 601, fol. 93) ; Etienne Villet (AD Vaucluse, 1J 601. fol. 100) de 1672 à 1679 dont le secrétaire Pierre Arnaud décède le 24 décembre 1713 ; cette date est écrite par son fils sur la dernière page ; ce qui explique la présence de ce manuscrit dans les papiers de cette famille.

conduit à un coûteux procès ⁶. L'aboutissement des efforts des « *papistes* » est couronné de succès, en 1663, par la démolition d'un bâtiment servant de lieu de réunion ou de temple ⁷. Peu d'autres affaires sont détaillées. Deux abjurations du catholicisme se produisent en peu de temps dans la même famille Arnaud, par la future épouse de Pierre Arnaud en 1640 et en 1641 par la future femme du fils Jacques ⁸. En 1643, le mariage entre Claude Donnier et André Donnier est bien célébré malgré les atermoiements du futur qui, après promesse et consommation, ne semble plus du tout décidé à convoler ⁹. À la plainte de la femme s'ajoute l'intervention consistoriale qui permet cet heureux résultat. Durant l'année 1664 deux affaires nourrissent les pages ; d'abord en mai un différend se produit entre trois hommes, Philippe et Jean Arnaud et Jean Anastay ; cet incident est traité par le consistoire de Mérindol qui leur interdit « *de se présenter à la table du Seigneur* » jusqu'à leur convocation devant les anciens ¹⁰. En novembre débute la plus longue relation du registre qui occupe trois feuillets. Un scandale éclate entre Suzanne Anastais et Laurent Robert, laissés trop libres dans la maison par les parents de la jeune fille avant leur mariage et accusés de « *crime de paillardise notoire par la négligence du père et la meschante de la mère* ¹¹ » ; le jeune couple est « *grièvement censuré, mais après repentance et demandé pardon à Dieu et à l'Église* » ; les parents convoqués, refusent d'obéir ; le consistoire « *ayant en horreur les marques de leur impénitence... cités pour la deuxième fois* » ; ils viennent finalement, « *après une rude censure et une longue exhortation ayant témoigné leur repentance et donné gloire à Dieu genoux à terre lui demandent pardon et à l'église ont été pour punition de leur faute et afin de donner exemple, suspendus de la Sainte Cène comme le sont en même temps [les parents] à cause de leur péché scandaleux et cela pour les trois dimanches de la Noël prochain* » ; les signatures du pasteur ainsi que celles de trois anciens attestent de la fin de ce « *désordre* »... Cet épisode permet de suivre des étapes de façon plus détaillée grâce au scribe anonyme. Deux convocations avant d'obtenir la venue des récalcitrants, une harangue un peu sévère suivie d'un sermon, accompagnée des gestes, à genoux, avec une suspension temporaire, pendant les trois dimanches précédant Noël, sûrement pour les admettre ensuite en réconciliation alors au moment de cette cérémonie.

⁶ . AD Vaucluse, 1J 601, fols. 17r et 49r.

⁷ . AD Vaucluse. 1J 601, fol. 88v.

⁸ . AD Vaucluse. 1J 601, fols. 19r et 24v.

⁹ . AD Vaucluse, 1J 601, fol. 30r.

¹⁰ . AD Vaucluse, 1J 601. fols. 89r-90v.

¹¹ . AD Vaucluse, 1J 601. fol. 91r.